



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-474-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-476-12 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le règlement numéro 2009-474-05 modifiant le plan d'urbanisme et le règlement numéro 2009-476-12 modifiant le règlement de zonage ont fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC des Chenaux.

Le règlement 2009-474-05 modifiant le plan d'urbanisme a pour objet d'autoriser les usages industriels de transport sur les terrains occupés par l'entreprise ADF Diésel dans l'affectation agricole.

Le règlement 2009-476-12 modifiant le règlement de zonage a pour objet de régir les installations d'élevage de porcs dans les zones agricoles et d'agrandir la zone 202-A.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 17 septembre 2021, date de délivrance des certificats de conformité par la MRC les Chenaux.

Donné à Saint-Stanislas ce 29 septembre 2021 par

Marie-Claude Jean
Secrétaire-trésorière